



centre régional  
auvergne-rhône-alpes  
de l'information  
géographique

## Assemblée Générale - Séance en date du 11 janvier 2021 Procès-verbal de réunion

Convoquée le 30 novembre 2020, l'Assemblée Générale s'est réunie le 11 janvier 2021 à 10h00 en visioconférence. Elle s'est terminée à 12h00.

**Présidente de séance :** Juliette JARRY, Vice-Présidente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**Secrétaire de séance :** Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

#### Membres du GIP : (Voix délibérative)

- Juliette JARRY, Vice-Présidente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Jean-Yves FLOCHON, Vice-Président du département de l'Ain
- Christian CHITO, Vice-Président du Conseil départemental de l'Allier
- Jean-Paul VIGOUROUX, Conseiller départemental de la Haute-Loire
- Elisabeth CELARD, Conseillère départementale de l'Isère
- Michel BAISSAC, Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillac
- Blandine GALLIOT, Conseillère déléguée de Clermont - Auvergne - Métropole
- Dominique DESFORGES-DESAMIN, Conseiller communautaire de l'Agglomération Moulins Communauté
- Philippe GLOMOT, Vice-Président de l'Agglomération Montluçon Communauté
- Brigitte BENAT, Conseillère communautaire Agglomération du Puy-en-Velay
- Pierre BONNET, Conseiller communautaire de l'Agglomération Vichy Communauté
- Christian MELIS, Conseiller communautaire de l'Agglomération Riom Limagne et Volcans
- David COSTON, Vice-Président de l'Agglomération Agglo Pays d'Issoire
- Marc CHASSAUBENE, Vice-Président de Saint-Etienne Métropole
- Séverine RALL, Conseillère communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex
- Quentin PAQUET, Conseiller communautaire de Loire Forez Agglomération
- Benoit GOURGAND, Directeur interrégional de l'Institut national de l'information géographique et forestière

#### Étaient excusés et ayant donné pouvoir pour la séance :

- Jérémie LACROIX, Vice-Président du Département de la Loire

#### Étaient excusés :

- Christian CHITO, Vice-Président du Conseil départemental de l'Allier
- Dominique GIRON, Vice-Présidente du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

#### Autres : (Voix consultative)

1. Magali LEROY, Agent comptable du CRAIG
2. Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG



## **Ordre du jour prévisionnel**

<b>1. Nouveaux membres du GIP – Répartition des droits statutaires .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Renouvellement des conventions triennales établies avec les membres du GIP .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Ressources humaines &amp; fonctionnement .....</b>	<b>4</b>
<b>4. Acquisitions de données .....</b>	<b>5</b>
<b>5. Conditions générales d'utilisation des données PCRS sur le département de l'Isère .....</b>	<b>11</b>
<b>6. Service de gestion des réseaux humides.....</b>	<b>12</b>
<b>7. Organisation de la 2nde biennale de l'Information Géographique #agaurageo – partenariat avec les GéoDatadays.....</b>	<b>12</b>
<b>8. BP 2021.....</b>	<b>13</b>

\*\*\*\*\*

# 1 Nouveaux membres du GIP – Répartition des droits statutaires

Depuis la dernière Assemblée Générale, plusieurs collectivités ont décidé d'adhérer au GIP, à savoir :

- Agglomération du Pays de Gex
- Grenoble Alpes Métropole
- Communauté du Pays Voironnais
- Loire Forez Agglomération
- 

En conséquence, conformément à l'article 7 de la nouvelle convention constitutive, les droits statutaires de chacun des membres du groupement sont recalculés et proposés à la validation des membres du GIP.

La répartition proposée à la validation des membres du GIP est la suivante :

	Membres	Droits statutaires
1	Région Auvergne - Rhône - Alpes*	35%
2	Dépt. 01	3%
3	Dépt. 03	3%
4	Dépt. 15	3%
5	Dépt. 38	3%
6	Dépt. 42	3%
7	Dépt. 43	3%
8	Dépt. 63	3%
9	Montluçon Communauté	2%
10	Moulins Communauté	2%
11	Vichy Communauté	2%
12	Clermont Auvergne Métropole	3%
13	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	2%
14	Communauté d'Agglomération du Puy en Velay	2%
15	Agglomération Riom Limagne Volcans	2%
16	Agglomération du Pays d'Issoire	2%
17	Agglomération de Valence Romans	3%
18	Saint-Etienne Métropole	3%
19	Grenoble Alpes Métropole	3%
20	Vienne Condrieu Agglomération	3%
21	Communauté du Pays Voironnais	3%
22	Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	3%
23	Pays de Gex Agglo	3%
24	Loire Forez Agglomération	3%
25	IGN	3%
	<b>TOTAL Général</b>	<b>100%</b>

## Décision proposée

- Approuver la répartition des droits statutaires telle que présentée dans le présent rapport.

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

## 2. Renouvellement des conventions triennales établies avec les membres du GIP

Conformément à la décision prise à l'occasion de l'Assemblée Générale du CRAIG du 3 décembre 2019, les membres du GIP dont la convention arrivait à échéance au 31 décembre 2020 ont renouvelé ou renouvelle actuellement leur adhésion pour la période 2021-2023. Pour répondre au souhait exprimé par un certain nombre de membres du GIP, une baisse de la participation de l'ordre de 5% a été appliquée. La Région quant à elle va proposer (Proposition non présentée à la date de rédaction du présent rapport) un réajustement de son apport à hauteur de 100 000 euros par an, permettant ainsi de compenser pour partie la baisse de l'apport des autres collectivités au GIP.

Les membres du GIP dont la convention arrivait à son terme le 31 décembre 2020 sont les suivants :

- Région Auvergne - Rhône - Alpes
- Dépt. 01
- Dépt. 03
- Dépt. 15
- Dépt. 38
- Dépt. 43
- Montluçon Communauté
- Moulins Communauté
- Vichy Communauté
- Clermont Auvergne Métropole
- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- Communauté d'Agglomération du Puy en Velay
- Agglomération Riom Limagne Volcans
- Agglomération du Pays d'Issoire
- Agglomération de Valence Romans
- Saint-Etienne Métropole
- IGN

En 2022, il est proposé de renouveler selon les mêmes modalités les conventions dont l'échéance arrive au terme le 31 décembre 2021. Les membres du GIP concernés sont les suivants :

- Vienne Condrieu Agglomération
- Département de la Loire
- Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

Décision proposée
- Approuver les conditions de renouvellement des conventions avec le GIP, dont le terme arrive à échéance le 31 décembre 2021.



**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

## 3. Ressources humaines & fonctionnement

L'équipe du CRAIG est composée à la date de l'Assemblée Générale de 9 personnes (8,6 ETP). A noter que l'année 2020 a été marquée par la démission de deux agents dont l'un des deux postes reste actuellement vacant et par l'arrivée d'une technicienne venant en appui de l'équipe du RTGE. A noter également l'absence d'un agent pour arrêt de maladie de longue durée (du 15 novembre 2019 au 24 août 2020) qui a repris ses fonctions à mi-temps thérapeutique.

Concernant le poste vacant correspondant au poste de technicien webmaster / développeur, il est proposé que les missions dévolues à ce poste soient confiées pour partie à des prestataires.

Les missions sous traitées seraient les suivantes :

- Administration / maintenance de l'infrastructure de partage de données
- Administration / maintenance des sites internet

Charges de personnel (Salaires chargés + Taxes sur salaire) :

**Les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2021 pour un montant de 460 640 €.**

Autres charges de fonctionnement (sans les opérations d'ordre) :

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour 2021 (hors masse salariale) sont les suivants :

- Frais généraux (Loyer, assurances, location voitures, publications BOAMP, ...) : 71 000 €
- Frais informatique (Hébergement, maintenance, prestations informatiques) : 69 000 €
- Frais de communication (cf. § 7 du présent rapport) : 54 500 €

**Les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2021 pour un montant de 220 854 €.**

Une partie des charges de fonctionnement du GIP est prise en charge dans le cadre de dossiers ayant obtenus un co-financement FEDER pour un montant prévisionnel de 108 073 €

## **4. Acquisitions de données**

- **Données d'occupation du sol**

**Conformément à la décision prise à l'occasion de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2019 une expérimentation est actuellement en cours sur le territoire du Grand Clermont** visant à mettre à jour la base de données d'occupation du sol à l'échelle du SCoT du Grand Clermont de 2011 (Superficie de 1400 km<sup>2</sup>) avant d'envisager la production d'une occupation du sol à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis la dernière Assemblée Générale, la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la nature (DGALN) au titre du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP) a obtenu 11 millions d'euros pour la production d'un référentiel d'occupation et usage des sols. Le projet vise à produire un référentiel d'occupation et d'usage des sols sur l'ensemble du territoire national. L'objectif est de diffuser en open data des données relatives à l'artificialisation des sols. Ces données permettront à l'État et aux territoires de lutter contre l'étalement urbain qui réduit la capacité des terres agricoles, augmente les distances parcourues lors de nos déplacements individuels, accroît les dépenses liées aux réseaux (routes, électricité, assainissement...), accélère la perte de biodiversité en fragmentant les espaces, et, du fait de l'imperméabilisation des sols en

particulier, amplifie les risques d'inondations. Il s'agit d'un volet essentiel à l'atteinte de l'objectif "Zéro artificialisation nette", rappelé par le Président de la République devant la Convention citoyenne pour le climat le 29 juin 2020.

Dans ce contexte, la DREAL et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont obtenu que le Département du Puy de Dôme puisse être un territoire pilote pour la production de ce référentiel. La production devrait débuter dès le début de l'année 2021. Ainsi, le CRAIG, dans le cadre de l'expérimentation menée sur le Grand Clermont pourra être en mesure d'évaluer si une convergence des bases de données produites est possible. Ce travail complexe est primordial pour éviter de perdre le capital acquis en matière de données d'occupation du sol qui ont pu être produites par les territoires et ce depuis parfois plusieurs années.

Le montant de l'opération est de 26 390 €.

### **Les crédits initialement inscrits au budget 2020 ont été reportés pour partie au budget 2021 pour un montant de 18 473 €.**

Ce projet fait l'objet d'un co-financement FEDER à hauteur de 80% (convention en cours de signature au moment de la rédaction du présent rapport).

- **Données 3D**

Conformément à la décision prise à l'occasion de l'Assemblée générale du 3 décembre 2019, une consultation est actuellement en cours pour la réalisation d'une modélisation 3D de plusieurs territoires situés principalement en zone urbaine. Cette expérimentation dont les livrables sont attendus pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2020 a pour objectif d'évaluer, en lien avec les membres du GIP, l'apport de la 3D pour les territoires.

Outre la dizaine de secteurs choisis pour cette expérimentation sur le territoire des agglomérations membres du CRAIG, une acquisition aéroportée va être réalisée sur 3 territoires (Vichy, le Puy en Velay et Saint-Etienne) pour évaluer l'apport de photographies obliques dans un modèle 3D.

### **Les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2021 pour un montant de 96 000 €.**

Ce projet fait l'objet d'un co-financement FEDER à hauteur de 80% (convention en cours de signature au moment de la rédaction du présent rapport).

- **Données Altimétriques LiDAR**

Depuis 2011, le CRAIG procède à l'acquisition de données altimétriques LiDAR pour répondre aux besoins exprimés par les territoires. Cette année, une dizaine d'organismes ont exprimé le besoin d'obtenir ce type de données pour alimenter des travaux de recherches (archéologie, volcanologie ...) et contribuer à une meilleure connaissance de zones humides ou d'espaces naturels.

Les zones pressenties pour une acquisition 2021 représentent une superficie totale de plus de 3 500 km<sup>2</sup> (Voir carte ci-après).



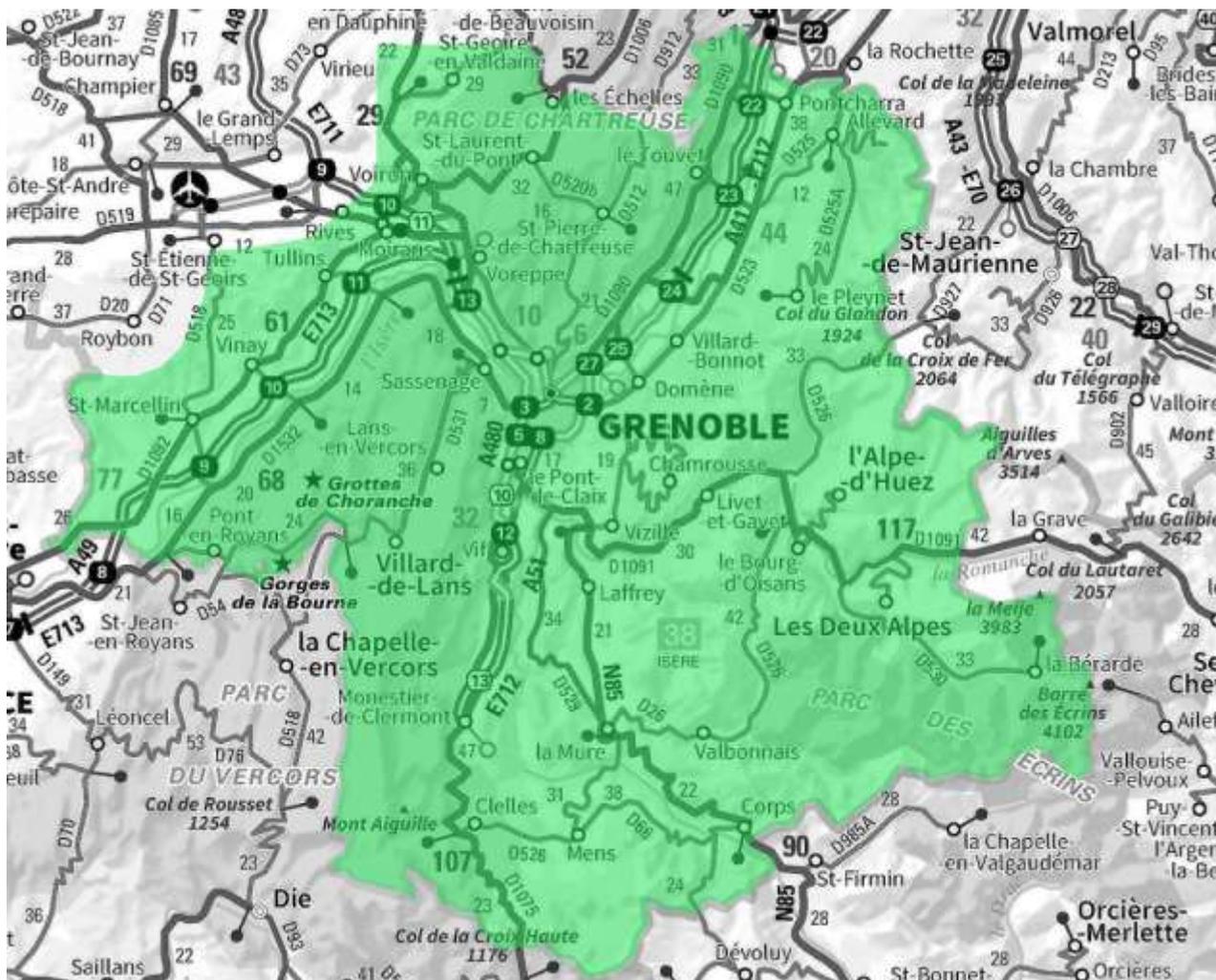
Le montant de l'opération est estimé à 220 000 €.

Le financement est pris en charge par chacun des partenaires dont l'encadrement est assuré par une convention de partenariat (exemple en annexe) ou un simple devis ;

Parallèlement à ces remontées de besoins auprès du CRAIG, l'IGN au titre du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP) a obtenu 21 millions d'euros pour une couverture LiDAR du territoire national. Au moment de la rédaction du présent rapport, le détail du projet n'est pas connu. Aussi, il est proposé de maintenir les demandes d'acquisition des territoires remontés au CRAIG dans l'éventualité où le projet porté par l'IGN ne correspondrait pas aux attentes exprimées par les différents partenaires.

**Les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2021 pour un montant de 230 000 €.**

Un autre projet LiDAR est à l'étude pour 2021 sur le territoire de montagne du sud de l'Isère (Voir carte ci-après).



Ce projet rassemble les partenaires suivants : Département de l'Isère, DDT 38, ONF, IGN, La METRO.

Ce projet initié par les services de l'Etat doit permettre notamment de répondre à des enjeux dans le domaine des risques naturels (inondation, avalanches, chutes de blocs, crues torrentielles, mouvements de terrain...) qui nécessitent une cartographie fine de la topographie obtenue généralement par des levés LiDAR.

Dans ce cadre, un projet de convention a été rédigé (projet en annexe du présent rapport) entre les différents partenaires intéressés. Le CRAIG apportant son soutien technique au projet et un conseil auprès de ses membres impliqués dans le projet (Département 38 et La METRO). A l'issue du projet, le CRAIG assurera également la diffusion en open data de ces données publiques.

**Le financement est apporté par les différents partenaires et n'implique aucun apport financier de la part du CRAIG.**

- **Orthophotographies départementales**

Suite à une succession de difficultés, la livraison des orthophotographies (Prises de vue 2019) des départements (43, 42, 43, 63) coproduites avec l'IGN n'ont pu être mises à disposition des utilisateurs en téléchargement qu'au cours du mois de décembre 2020.

Le département du Cantal n'ayant pu être acquis en 2019 par l'IGN pour des raisons de plan de charge la prise de vue aérienne a été reportée en 2020. L'acquisition a été réalisée au cours du mois de juin 2020 et l'ensemble des données ont été réceptionnées par le CRAIG début décembre. Les données orthophotographiques de ce département devraient être disponibles dès le début de l'année 2021.

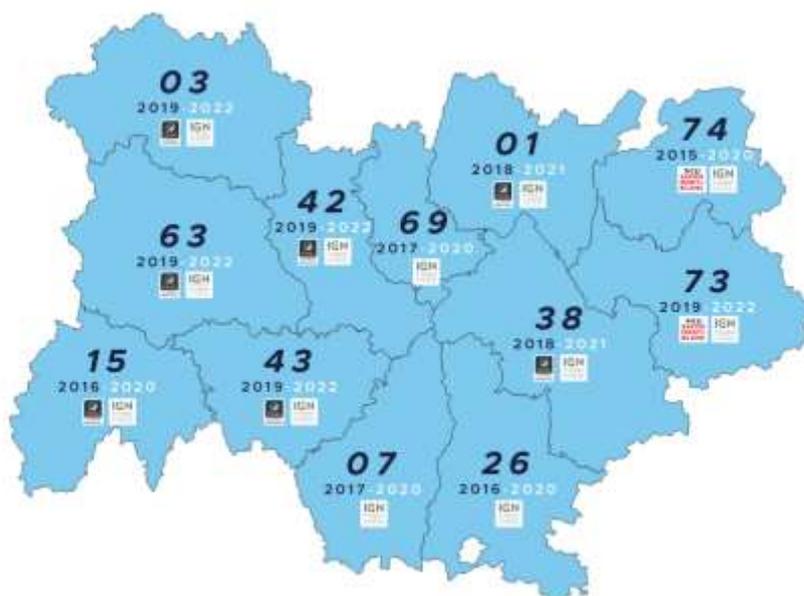
Depuis plus de dix ans, le CRAIG et l'IGN se coordonnent pour actualiser tous les 3 ans sur les données des départements membres du GIP. En mettant leurs moyens en commun, l'IGN et le CRAIG ont permis d'améliorer la précision et la résolution des images aériennes acquises BDORTHO de 50 cm de résolution à 25 cm et éviter une double dépense d'argent public.

L'IGN a fait savoir qu'il produirait désormais en standard la BDORTHO à 20 cm de résolution (au lieu des 50 cm) et en ferait la diffusion sous licence ouverte dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le produit BDORTHO répondant désormais aux exigences attendues par les territoires et l'IGN étant tenu de le produire, il est proposé de ne pas reconduire ce partenariat de coproduction et de relayer uniquement sa diffusion pour une utilisation la plus large possible.

Les financements initialement prévus seront reportés sur d'autres acquisitions que le CRAIG assure pour le compte de ses partenaires telle que l'élaboration du Plan Corps de Rue Simplifié (Orthophotographie à 5 cm permettant notamment de limiter les accidents à proximité des réseaux enterrés).

A titre d'information, la mise à jour de la BDORTHO est programmée par l'IGN sur l'Ain et l'Isère en 2021 (Voir carte ci-après).



**Les crédits initialement inscrits au budget 2020 correspondants au solde des orthophotographies 2019/2020 ont été reportés au budget 2021 pour un montant de 27 800 €.**

- **Données IGN & fichiers fonciers**

Comme chaque année, le CRAIG doit renouveler son contrat d'abonnement permettant de diffuser à ses ayants droit la totalité des données produites et mises à jour par l'IGN

- Scan 50 Historique IGN 1950
- Scan Etat-Major® IGN
- Scan 25® Touristique IGN
- Scan Régional® IGN
- Scan Départemental® IGN
- Scan 100® IGN
- BD Carto® IGN
- Plan IGN V2
- ...

Le CRAIG procède également à l'acquisition des fichiers fonciers. Les fichiers fonciers ou fichiers MAJIC III sont les bases de données brutes décrivant les parcelles, propriétaires et bâtiments, et sont mis à jour par la DGFIP. L'extraction est faite au 1er janvier de chaque année et les fichiers sont généralement disponibles sur le site du CRAIG autour du mois de juillet.

**Les crédits correspondants ont été inscrits au budget pour un montant de 139 000 €.**

Ce projet fait l'objet d'un co-financement FEDER pour la partie Auvergne à hauteur de 80% (convention en cours de signature au moment de la rédaction du présent rapport).

- **Référentiel Très Grande Echelle**

En 2021, il est prévu d'étendre le référentiel très grande échelle à de nouveaux territoires. Pour mémoire, ces données sont destinées à limiter les accidents à proximité des réseaux enterrés. Ces travaux sont financés dans le cadre de conventions signées avec les exploitants de réseaux (Enedis, Syndicats d'Énergies ...).

Au cours de l'année 2021 des modifications vont être apportées aux conventions existantes par voie d'avenants pour étendre le périmètre de la couverture du référentiel à de nouvelles zones géographiques (Haute-Loire). Pour d'autres conventions arrivant à échéance, il s'agit de reconduire les modalités d'actualisation du référentiel pour 3 ans (Cantal & Allier).

De nouveaux partenariats sont à l'étude sur plusieurs territoires. Ils concernent le département de la Loire, le département du Rhône et le territoire de Grenoble Alpes Métropole. Sur ces territoires des discussions ont lieu avec notamment Enedis, les syndicats d'énergies (SIEL, SYDER, TE 38) et les collectivités. Des premières acquisitions sont d'ores et déjà programmées notamment sur le territoire de l'agglomération Loire Forez dès 2021 (projet de convention en annexe) et sur le territoire Grenoble Alpes Métropole en 2022 qui ont récemment décidé d'adhérer au GIP CRAIG.

Pour 2021 les investissements programmés sont répartis comme suit :

01	278 376 €
03	234 669 €
15	224 304€
26	6 000 €
38	94 406 €
42	139 165 €

43	209 886 €
63	153 714 €

**Les crédits correspondants ont été inscrits au budget pour un montant de 1 517 740 € (dont 310 740 €).**

Ce projet fait l'objet d'un co-financement FEDER sur les départements auvergnats à hauteur de 80% (convention en cours de signature au moment de la rédaction du présent rapport).

<p><b>- Décisions proposées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser le CRAIG à lancer et signer le marché correspondant à l'acquisition de données LiDAR</li> <li>- Autoriser le CRAIG à signer la convention de coopération pour la réalisation d'un lever LiDAR sur le département de l'Isère</li> <li>- Autoriser le CRAIG à signer le contrat de renouvellement de la licence de données IGN (Licence APL)</li> <li>- Autoriser le CRAIG à lancer les consultations et signer les marchés afférents au projet PCRS</li> <li>- Autoriser le CRAIG à modifier et signer les conventions existantes afférentes au projet PCRS</li> <li>- Autoriser le CRAIG à signer la convention d'extension du PCRS sur le territoire de l'Agglomération Loire Forez</li> </ul>
--

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

## **5. Conditions générales d'utilisation des données PCRS sur le département de l'Isère**

Sur le département de l'Isère, la convention de groupement de commande PCRS entre le CRAIG et le Syndicat d'Energies de l'Isère (TE38) établit un principe de participation du CRAIG à hauteur de 25% pour le GIP sur les EPCI membres (Agglomérations de Vienne Condrieu, Portes de l'Isère, du Pays Voironnais et Métropole de Grenoble) et à 5% sur le reste du département. Le TE38 finance le complément des coûts et en tant qu'autorité locale de gestion du PCRS organise sa diffusion aux exploitants de réseaux, collectivités, tiers... Pour encadrer la diffusion du PCRS, le TE38 a formalisé les conditions de mise à disposition du PCRS dans des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du fond de plan PCRS.

En tant que cofinancier et acteur de la rediffusion, l'équipe du CRAIG a participé et validé ces CGU qui reprennent les principes de la convention signée avec le TE38.

<p><b>- Décision proposée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuver les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de la convention PCRS Isère qui fixent les modalités de mise à disposition, d'accès et d'utilisation des données du fond de plan PCRS avec tout utilisateur.</li> </ul>
---

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

## 6. Service de gestion des réseaux humides

A l'instar notamment des services de consultation du cadastre [cadastre.craig.fr](http://cadastre.craig.fr) qui permettent de consulter la documentation cadastrale et du service DT-DiCT qui permet de répondre à la réglementation en matière de travaux à proximité des réseaux enterrés, le CRAIG propose d'enrichir son catalogue de services par la mise en œuvre d'un outil de gestion des réseaux humides (eau potable / assainissement).

**Les crédits correspondants ont été inscrits au budget pour un montant de 50 000 €.**

- <b>Décision proposée</b>
- Autoriser le CRAIG à lancer et signer une consultation pour la mise en œuvre d'un service de gestion des réseaux humides.

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

## 7. Organisation de la 2<sup>de</sup> biennale de l'Information Géographique #agaurageo – partenariat avec les GéoDatadays

Le CRAIG a initié et organisé en partenariat avec l'Etat, la Région, l'IGN et la Régie de Données des Pays de Savoie en décembre 2019 la 1<sup>ère</sup> biennale de l'information géographique.

L'ambition d'Agaurageo est de permettre aux acteurs des territoires de la région de se rencontrer pour échanger et progresser collectivement dans le domaine de l'information et de l'opendata. Au programme de ces rencontres : l'information, le partage et l'innovation.

L'information parce que la donnée, géographique ou non, est un domaine en constante évolution et qu'une information régulière est indispensable pour s'adapter aux nouvelles réglementations et avancées technologiques. Le partage car l'information ne vaut que si elle est partagée ; les organismes régionaux réfléchissent collectivement aux moyens de produire, échanger, utiliser et valoriser leurs données. Et l'innovation car l'importance de la donnée dans notre quotidien, la diversité des médias de communication (smartphone, tablette, ordinateur, ...) et les fonctionnalités des outils de l'information contribuent au développement de services innovants.

Avec un peu plus de 150 participants en 2019 (malgré la grève nationale des transports !) la biennale a confirmé l'importance de pouvoir échanger autour de l'information géographique et a démontré le dynamisme régional dans ce domaine.

L'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition de la biennale devant se tenir au cours de l'année 2021 et étant sollicité par ailleurs par l'Association Française de l'Information Géographique (AFIGÉO) pour co-organiser les journées nationales géonumériques « GéoDataDays », il est proposé de fusionner avec la tenue de la biennale cet événement itinérant de portée nationale qui depuis l'origine se déroule en région avec le soutien du Centre Régional de l'Information Géographique présent sur la région.

La dernière édition qui s'est déroulée à Montpellier au mois de septembre 2020 a permis de rassembler sur 2 jours plus de 500 participants et 60 exposants malgré le contexte sanitaire.

L'organisation de cet événement permettrait notamment de présenter le dynamisme de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de ses collectivités en matière d'information géographique et de mettre en avant le savoir-faire des entreprises, des industriels et des start-up locales liés à ce domaine d'activités (Michelin, APEI, Sintegra, Business Géographic, Camptocamp, Sogelink, Kalkin...).

Cet événement pourrait être organisé à Grenoble qui dispose des structures d'accueil adaptés pour ce type de manifestation et l'accès étant notamment facilité par la présence d'une ligne TGV.

Des premiers échanges ont eu lieu qui d'ores et déjà ont permis d'identifier certaines thématiques qui pourraient être abordées au cours de cet événement sous l'angle de la donnée géographique.

- La problématique de la montagne entre environnement, économie, énergie, sauvegarde de la biodiversité ...
- Les usages des technologies Outdoor et de l'importance de la géolocalisation dans les activités de plein air et de secours en montagne
- Les solidarités entre territoires, le désenclavement, les grandes infrastructures
- La coopération et la mobilité transfrontalière
- ...

Une convention devrait être établie avec l'AFIGéO afin notamment de déterminer les modalités d'organisation et de participation du CRAIG à la tenue de cet événement.

**Les crédits correspondants ont été inscrits au budget pour un montant de 45 000 € (dont 25k€ apportés par d'autres partenaires).**

- <b>Décision proposée</b>
- Approuver l'organisation des journées nationales géonumériques « GéoDataDays »

**La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

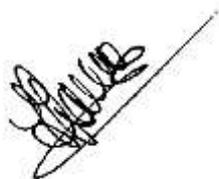
## 8. BP 2021

**Cf. Annexes**

<b>Décisions proposées</b>
- Approuver le budget 2021 tel qu'il est présenté en annexe du présent rapport.
- Approuver le tableau des emplois tel qu'il est présenté en annexe du présent rapport.

**Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

Pour le Président du CRAIG



Juliette JARRY  
Vice-Présidente du Conseil régional  
Auvergne-Rhône-Alpes

Le secrétaire de séance



Frédéric DENEUX  
Directeur du GIP

## **Annexes**

- Exemple de convention LiDAR
- Projet de convention de coopération LiDAR 38
- Projet de convention d'extension du PCRS sur le territoire de l'Agglomération Loire Forez
- CGU de la convention PCRS Isère
- BP 2021 : Tableau des emplois
- BP 2021 : Budget initial